

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Toutes nos marchandises sont réceptionnées et agréées par nos clients tant au point de vue de la qualité que des quantités, avant leur expédition de notre usine et ce, quelles que soient notamment, les conditions et les modalités de vente. Il appartient à l'acheteur de procéder lui-même ou de faire procéder par toute personne reconnue accréditée de son choix, au chargement des marchandises. La coopération purement gracieuse de nos agents proposés à cette opération ne peut à aucun titre engager notre responsabilité. Les marchandises, alors même que les prix sont établis franco pour le CAMEROUN ou FOB pour l'étranger, voyagent toujours aux risques et périls de l'acheteur qui doit en traiter obligatoirement l'assurance.

NOUS NOUS RÉSERVONS LA PROPRIÉTÉ DES MARCHANDISES VENDUES JUSQU'À COMPLET PAIEMENT DU PRIX DE VENTE. LES RISQUES DE LA DITE MARCHANDISE INCOMBANT CEPENDANT AU CLIENT DÈS LA MISE À DISPOSITION DE CELLE-CI DANS NOS LOCAUX, CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS GÉNÉRALES ET AUX AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES ÉVENTUELLES RÉGISSANT NOS VENTES.

La vente sera résolue de plein droit et sans formalité huit jours après une mise en demeure adressée au client par toute voie de droit national et restée en tout ou en partie sans effet pendant ce délai, en cas d'inexécution par le client de l'une quelconque de ses obligations. En cas de résolution, nos clients s'engagent à nous retourner sans délai et à leur frais, les marchandises objet du ou des contrats de vente y afférent, à leur risques et périls, droits de douane, assurances et ce, sous réserve de tout dommage et intérêt.

Nos produits sont vendus payables à DOUALA. Nos traites ou l'acceptation de règlement divers n'opèrent ni novation, ni dérogation à la présente clause attributive de juridiction. Toute somme impayée en tout ou en partie à une échéance quelconque produira de plein droit et sans formalité la déchéance des autres termes à échoir, de même qu'un intérêt de retard au taux de base bancaire en vigueur au CAMEROUN majoré de quatre points. Les échantillons de nos produits remis gracieusement à notre clientèle ainsi que leurs spécifications techniques sont sujets à modifications sans préavis. Toute commande passée de plein droit par l'acheteur, porte adhésion aux présentes conditions qui infirment, et annulent toutes clauses contraires et régiront seules nos ventes à l'exclusion expresse des conditions générales ou particulières d'achat du client.

LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE DOUALA EST SEUL COMPÉTENT POUR ARBITRER ET JUGER TOUTES DIFFICULTÉS SE RAPPORTANT À NOS VENTES MÊME EN CAS D'APPEL EN GARANTIE ET DE PLURALITÉ DES DEFENDEURS.